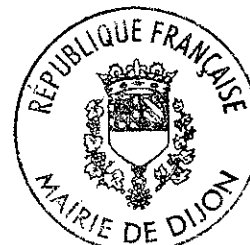


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIÈSSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : Mme POPARD - M. MASSON - M. ALLAERT - M. BEKHTAOU

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Centre de formation du Dijon Football Côte d'Or - Stade des Poussots - Aménagement d'un terrain en gazon synthétique - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions

M. DUPIRE, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le stade des Poussots comporte un terrain de football synthétique sablé de première génération aux dimensions et au niveau d'éclairage insuffisants, et dont l'usage est limité en raison d'une qualité de revêtement qui ne répond plus aux exigences de la pratique du football.

Cet espace fait l'objet d'une demande de mise en conformité de la part du Dijon Football Côte d'Or qui souhaite installer dans cette enceinte son futur centre de formation, dont l'ouverture est imposée par les dirigeants de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Professionnel, dès lors que ce club a accédé, en 2004, au statut professionnel.

C'est pourquoi il est proposé d'y aménager un terrain de football en gazon synthétique de dernière génération en vue d'une homologation de niveau « 4 sye », afin d'offrir aux équipes appelées à évoluer sur ce site des conditions de jeu et d'entraînement irréprochables par tous les temps et sans limitation.

Ces travaux comprendront une remise aux normes dimensionnelles de l'aire de jeu (105 m x 68m) avec déplacement des mâts d'éclairage.

L'ancienne moquette sera déposée soigneusement en vue d'être recyclée (les débouchés actuels sont principalement l'incorporation dans les sols équestres ou le mélange avec des sables pour les stabiliser).

Après une phase de décapage des abords, une reprise complète du nivellement sera réalisée en respectant les pentes réglementaires.

Le drainage profond actuel sera préservé et complété sur la zone périphérique. Ensuite, sera mise en place une fondation drainante en matériaux calcaires dont la granulométrie permettra à la fois une bonne cohésion de l'ouvrage et une perméabilité performante pour l'évacuation des eaux d'infiltration.

Le gazon synthétique sera une moquette de fibre longue (40mm à 55-60mm) de polyéthylène monofilament posée ou non sur couche de souplesse, lestée par un sable fin siliceux, et un granulat d'élastomère (SBR ou EPDM) procurant un excellent confort de jeu.

En plus des buts seniors destinés au jeu à 11, deux paires de buts repliables seront installées latéralement pour permettre la pratique de deux jeux à 7 sur la largeur du terrain.

Le traçage 105m x 68m sera réalisé avec des bandes blanches de 10cm de large, encastrées dans la moquette. Le traçage des jeux de foot à 7 comprendra des lignes latérales bleues larges de 5cm et seulement des repères pour les points particuliers, afin de ne pas diminuer la lisibilité du terrain de jeu à 11.

Des clôtures en treillis soudé et des clôtures pare-ballon seront construites en périphérie, afin de pouvoir isoler complètement ce terrain. Le côté Ouest sera bordé par une main courante grillagée.

Deux abris de touche de 5m, d'une capacité de dix places, seront installés ainsi qu'un de 2m pour les délégués.

Les mâts d'éclairage seront déplacés en respectant les emplacements préconisés par le règlement de la Fédération Française de Football, et la valeur d'éclairage moyen horizontal sera renforcée.

Les tests et essais nécessaires au classement du terrain seront confiés à un laboratoire agréé par le Ministère des Sports et par la Fédération Française de Football.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, dont la maîtrise d'œuvre pourra être confiée aux services techniques municipaux, est estimée à 550 000 € TTC (545 000 € pour le terrain et 5 000 € pour les clôtures).

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subventions qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1- adopter le programme d'aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade des Poussots;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 550 000 € TTC;
- 3- dire que son financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'année 2011;

- 4- décider de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux;
- 5- m'autoriser à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues pour leur financement;
- 6- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/02/2011

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 4 FEV. 2011

